



CAJ/61/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 février 2010

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

**Soixante et unième session**  
**Genève, 25 mars 2010**

LOGICIELS ÉCHANGEABLES

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'objet du présent document est de fournir au Comité administratif et juridique (CAJ) des informations générales pour son examen du document UPOV/INF/Software Draft 3.

<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>2</b>
<b>STRUCTURE DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>LOGICIELS INCLUS DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE DRAFT 3.....</b>	<b>3</b>
GAIA.....	3
DUSTNT.....	4
SYSTÈME SIRIUS POUR LA SAISIE DES DONNÉES .....	4
<b>LOGICIELS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AUX FINS DE LEUR INCLUSION</b>	
<b>FUTURE DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE .....</b>	<b>5</b>
<b>PROCÉDURE D'ADOPTION DU DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE .....</b>	<b>5</b>

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

2. L'élaboration d'un document concernant les logiciels échangeables est un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour des sessions du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC). À la quarante-quatrième session du TC, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, le président du TC a indiqué que, afin que les informations sur les logiciels échangeables soient davantage accessibles aux membres de l'Union et pour faciliter leur mise à jour régulière, il pourrait être approprié de présenter les informations annuellement dans un document TC analogue au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Ce document pourrait fournir aux membres de l'Union des informations sur l'existence et la disponibilité de logiciels. Le président du TC a proposé d'y inclure des logiciels concernant, par exemple, des bases de données d'images ou de photographies, l'analyse d'images, etc. Il a été en outre proposé que les logiciels soient présentés et examinés pendant une session du TWC.

3. Le TC a accepté la proposition ci-dessus et demandé au TWC d'élaborer la structure et le contenu du document en vue de leur examen à sa quarante-cinquième session tenue à Genève du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009 (voir le paragraphe 120 du document TC/44/13 "Compte rendu").

4. Conformément à la demande du TC et à partir des informations contenues dans le document TWC/25/19 "*Exchangeable software*", le Bureau de l'Union, en concertation avec la présidente du TWC, a élaboré une proposition qui a servi de base de discussion pour le TWC, à sa vingt-sixième session tenue à Jeju (République de Corée) du 2 au 5 septembre 2008 (voir les paragraphes 52 à 56 du document TWC/26/29 "Report").

5. Le TWC a précisé qu'il ne lui sera pas possible d'évaluer en détail la programmation des logiciels et confirmé que, conformément au paragraphe 5 du document TWC/26/7, il ne pourra que proposer l'inclusion de logiciels dans le document proposé en se basant sur les données d'expérience présentées par les experts des membres de l'Union pendant la session du TWC.

6. Le TWC est convenu que les logiciels ne devraient pas nécessairement avoir été développés par un membre de l'Union mais devraient avoir été utilisés par un membre de l'Union pour être inclus dans le document. En particulier, les logiciels développés conjointement, les logiciels disponibles gratuitement et les logiciels développés à partir de produits informatiques à caractère commercial pourraient être inclus, à condition que les droits de propriété intellectuelle soient respectés et que les renseignements appropriés soient donnés dans la colonne "Condition de la fourniture".

7. À la suite d'une suggestion selon laquelle l'annexe du document TWC/26/7 devrait contenir des informations sur les versions des logiciels, le TWC est parvenu à la conclusion que le document devrait être aussi simple que possible, notant que ces informations pourraient être obtenues par l'intermédiaire de la source des logiciels. Les utilisateurs de logiciels pourraient donner des informations sur les versions utilisées dans la colonne "Application par l'(les) utilisateur(s)", le cas échéant.

## STRUCTURE DU DOCUMENT

8. Bien que le TC ait mentionné initialement l'élaboration d'un document analogue au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité, et de la stabilité" (voir le paragraphe 2), il a été proposé au TC à sa quarante-cinquième session que le document sur les logiciels échangeables soit élaboré comme un document "INF" (voir les paragraphes 9 et 10 du document TC/45/12). Cette proposition tenait compte de critères pratiques et de considérations liées à la procédure. Il était en effet difficile de prendre comme référence le document TC/[44]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" parce que la cote et le classement de ce document sont fonction de la session du TC, qui change chaque année (par exemple TC/43 en 2007, TC/44 en 2008). En outre, il faudrait probablement que le document sur les logiciels échangeables soit examiné par le CAJ, par exemple en ce qui concerne les logiciels relatifs à l'administration des demandes, aux systèmes de demande en ligne et à la vérification des dénominations variétales. L'élaboration d'un document "INF" faciliterait aussi l'adoption du document par le Conseil.

9. À sa quarante-cinquième session, tenue à Genève du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009, le TC est convenu que le document UPOV/INF/Software Draft 1 offrait une structure initiale adaptée à une liste de logiciels échangeables, mais qu'il faudrait éventuellement modifier les catégories de logiciel selon les logiciels qui y seraient inclus.

10. Le TC est convenu que le document UPOV/INF/Software Draft 2 serait élaboré en vue de son examen par les groupes de travail techniques, dont le TWC, à leurs sessions de 2009 et par le CAJ à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009.

11. Le CAJ a noté, à sa soixantième session (voir les paragraphes 49 à 51 du document CAJ/60/10 "Compte rendu des conclusions") que le document UPOV/INF/Software Draft 2 "Logiciels échangeables" pourra être modifié de façon à prendre en considération de nouvelles catégories, le cas échéant. Le CAJ a également noté que, sous réserve de l'approbation du TC et du CAJ, le document UPOV/INF/Software sera soumis au Conseil pour adoption et révisé compte tenu des faits nouveaux les plus récents concernant les logiciels échangeables (voir la section 2 "Procédure à suivre pour inclure des logiciels" du document UPOV/INF/Software Draft 2).

## LOGICIELS INCLUS DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE DRAFT 3

### GAIA

12. À sa vingt-sixième session, le TWC est convenu que le TC devrait déjà être invité à inclure les logiciels DUSTNT et GAIA dans la première édition du document UPOV/INF/Software. Les experts du Royaume-Uni et de la France ont accepté de fournir les informations nécessaires au Bureau de l'Union (voir les paragraphes 77 et 78 du document TWC/26/29 "Report").

DUSTNT

13. En ce qui concerne le logiciel DUSTNT, il a été rappelé pendant la vingt-sixième session du TWC que le programme DUSTNT comprenait de nombreux modules, y compris une large gamme de techniques d'analyse à variables multiples, alors que l'UPOV n'avait explicitement retenu que les méthodes d'analyse COYD et COYU. Le TWC est convenu que Mme Sally Watson (Royaume-Uni) devrait préparer un exposé sur les modules contenus dans le programme DUSTNT, en insistant sur les modules intervenant dans l'analyse COY, dans la perspective de la vingt-septième session du TWC. Le TWC est aussi convenu de demander à des experts de proposer d'autres modules DUSTNT, utilisés par eux, à inclure dans le document sur les logiciels échangeables (voir les paragraphes 77 et 78 du document TWC/26/29 "Report").

14. À sa quarante-cinquième session, le TC est convenu que le TWC, à sa vingt-septième session, tenue à Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique), du 16 au 19 juin 2009, examinerait l'intégration du logiciel DUSTNT dans le document UPOV/INF/Software. En particulier, le TC prend note que le programme DUSTNT comprend de nombreux modules, notamment une large gamme de techniques d'analyse à plusieurs variables, alors que l'UPOV n'a expressément approuvé que les méthodes d'analyse COYD et COYU. Il a également noté que le TWC avait demandé à des experts de proposer d'autres modules DUSTNT, utilisés par eux en vue de leur insertion dans le document sur les logiciels échangeables (voir le paragraphe 186 du document TC/45/16 "Compte rendu").

15. À sa vingt-septième session, le TWC a examiné le document TWC/27/9 "*Description of modules that make up the DUSTNT software package*", établi par un expert du Royaume-Uni. Il a estimé que ce document fournissait une bonne base à l'introduction du logiciel DUSTNT qui, à son avis, devrait être offerte à l'ouverture du progiciel. Il est convenu que le texte du paragraphe 2 du document devrait être précisé et que des explications claires devraient être données pour faire la différence entre les modules d'application de la méthode COY et les autres modules inclus dans le progiciel DUSTNT. Il est convenu qu'un type de message du style "pop-up" devrait être donné à l'ouverture du progiciel DUSTNT, orientant les utilisateurs vers les explications susmentionnées. Après la session du TWC, Mme Sally Watson (Royaume-Uni) a remis une copie de l'introduction au logiciel DUSTNT qui serait présenté en réponse à la demande du TWC, dont on trouvera une copie à l'annexe du présent document.

Système SIRIUS pour la saisie des données

16. Sur la base des informations fournies par les experts de la France sur le point 12 de l'ordre du jour intitulé "Data Loggers" (Enregistreurs de données) (voir les documents TWC/27/17 et TWC/27/17 Add.), le TWC est convenu de proposer l'inclusion du système SIRIUS pour la saisie de données dans la section e) "Enregistrement et transferts des données" du document UPOV/INF/Software. Il a été convenu que M. Christophe Chevalier (France) fournirait les informations nécessaires au Bureau de l'Union. Le TWC ayant accepté de recommander au TC d'inclure le logiciel SIRIUS dans le document UPOV/INF/Software, M. Chevalier a demandé que, parallèlement, le Bureau de l'Union envisage la traduction en anglais du guide de l'utilisateur. Le Bureau de l'Union est convenu d'examiner cette demande, étant entendu que les experts de la France vérifieraient toute traduction fournie par le Bureau de l'Union (voir les paragraphes 38 et 39 du document TWC/27/21 "Report").

## LOGICIELS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AUX FINS DE LEUR INCLUSION FUTURE DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE

17. Au cours de ses débats sur les systèmes de dépôt électronique des demandes, le TWC a fait observer que des logiciels échangeables pour les systèmes de dépôt électronique des demandes pouvaient être inclus dans la section b) “Systèmes de demande en ligne” du document UPOV/INF/Software (paragraphe 55 du document TWC/27/21 “Report”).

18. Au cours de ses débats sur les bases de données d’information de l’UPOV (voir le document TWC/27/4), le TWC a été informé que l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) avait mis au point un logiciel pour l’évaluation des similarités dans les dénominations. Le TWC a accueilli avec satisfaction l’offre de l’expert de l’Union européenne de présenter un exposé sur ce logiciel à sa vingt-huitième session, en vue de l’inclusion éventuelle de ce logiciel dans le document UPOV/INF/Software (voir le paragraphe 31 du document TWC/27/21 “Report”).

## PROCÉDURE D’ADOPTION DU DOCUMENT UPOV/INF/SOFTWARE

19. À sa soixantième session, le CAJ a également noté aussi que, sous réserve de l’approbation du TC et du CAJ, le document UPOV/INF/Software sera soumis au Conseil pour adoption et révisé compte tenu des faits nouveaux les plus récents concernant les logiciels échangeables.

20. Toute modification apportée au texte du document UPOV/INF/Software Draft 3 proposé par le TC à sa quarante-sixième session sera communiquée au CAJ à sa soixante et unième session, qui se tiendra à Genève le 25 mars 2010. Sous réserve d’un accord entre le TC et le CAJ sur un texte commun, le document UPOV/INF/Software sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010.

21. *Le CAJ est invité à :*

*a) examiner le document UPOV/INF/Software Draft 3 en vue de le soumettre au Conseil pour adoption du document UPOV/INF/Software, comme indiqué dans le paragraphe 20;*

*b) approuver la traduction en anglais du guide d’utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données, comme indiqué dans le paragraphe 16; et*

*c) prendre note du logiciel à débattre au TWC en vue de son inclusion éventuelle dans une future révision du document UPOV/INF/Software comme indiqué dans le paragraphe 18.*

[L’annexe suit]

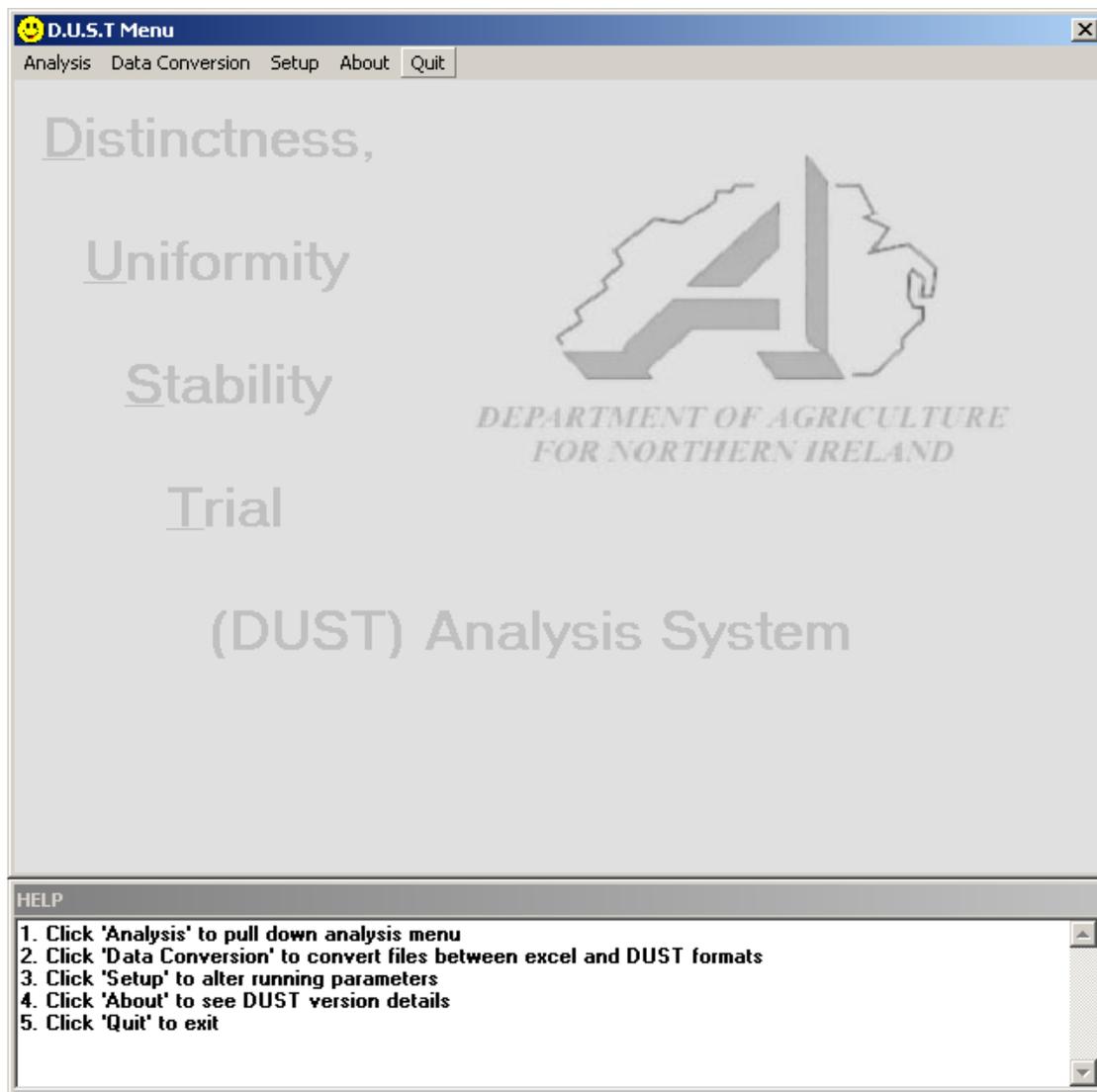
## MODIFICATIONS APPORTÉES AU FRONTAL DU LOGICIEL DUSTNT

*Annexe établie par Mme Sally Watson (Royaume-Uni)*

Un nouveau menu sera inséré entre les menus “About” et “Quit” (voir ci-dessous), qui sera appelé “DUST & UPOV”. En cliquant sur ce menu, vous verrez apparaître une fenêtre avec le texte donné ci-dessous (voir à la page suivante).

Le frontal Help information (voir ci-dessous) changera également pour devenir :

5. Cliquer sur “DUST & UPOV” pour une explication de l’étendue de l’approbation par l’UPOV des modules DUST
6. Cliquer sur “Quit” pour quitter



Texte qui apparaît lorsqu'on clique sur le menu "DUST & UPOV"

"DUST & UPOV"

DUSTNT est le logiciel Windows qui aide à gérer et analyser les données découlant d'essais DHS sur les plantes isolées pour des variétés allogames comme les graminées et certaines plantes potagères. Des données sont enregistrées sur les essais DHS à plusieurs reprises pendant la saison de culture. À chaque occasion, on mesure une série différente de caractères sur toutes les plantes. Les données sont ensuite stockées dans des fichiers. Le logiciel DUSTNT comprend une série de modules ou programmes reliés par des fichiers. Il permet à son utilisateur d'accumuler des données sur l'année de culture ainsi que des résumés et de les analyser. Ce faisant, la nature des données stockées dans les fichiers de données en résultant change comme par exemple à partir de mesures effectuées sur des plantes individuelles pour passer aux moyennes parcellaires puis aux moyennes variétales pendant l'année et aux moyennes sur plusieurs années. Différents types de données sont stockés dans différents types de fichiers.

Le logiciel DUSTNT permet de faire de nombreux types d'analyses dont les analyses COY et un large éventail d'analyses à plusieurs variables. Ces analyses traduisent l'histoire de l'évolution des approches statistiques en matière d'examen DHS : une histoire déterminée par la nécessité de recourir à des méthodes valides et d'utiliser les données avec efficacité. Une fois qu'un module avait été élaboré pour effectuer une analyse particulière, la valeur de cette analyse dans l'examen DHS pouvait être étudiée. En conséquence, le logiciel DUSTNT sert de boîte à outils qui permet de faire nombre d'analyses différentes dont quelques-unes sont régulièrement utilisées pour les essais DHS.

L'UPOV approuve uniquement les modules qui font partie de l'analyse COY comme par exemple les méthodes COYU et COYD (y compris le critère COYD à long terme et le critère COYD appliqués aux données non équilibrées, notamment lorsque des essais sont effectués à l'aide de la méthode des contrôles cycliques).

On trouvera dans le manuel d'utilisation les détails de la fonction de chaque module.

[Fin de l'annexe et du document]